

Actualité européenne – Le Plan de relance européen confirme le rôle bénéfique des travaux publics pour l'emploi, la compétitivité, et le développement durable

« La construction fait partie de la solution ! ». C'est ainsi que la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) a accueilli avec satisfaction le Plan de relance économique présenté le 26 novembre par la Commission européenne. La FIEC se félicite des propositions de la Commission qui soutiennent l'investissement et les incitations fiscales. Les chefs d'Etat et de gouvernements sont invités à l'adopter lors du Conseil Européen des 11 et 12 décembre prochains, et à le mettre rapidement en œuvre dans les Etats membres.

Pourtant, beaucoup de commentateurs ont jugé décevant l'aspect budgétaire du Plan de relance. Celui-ci doit injecter dans l'économie 200 milliards d'euros, 1,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) européen. Mais **l'effort est surtout réparti entre les budgets nationaux (170 milliards)**. La Commission propose toutefois un cadre commun de coordination des interventions nationales « contracycliques », dans le respect des règles du Pacte de stabilité et de croissance assoupli en 2005. Le 2 décembre, les ministres des Finances des Vingt-sept soutenaient cet encadrement tant qu'il se limite à une vérification souple et rapide des mesures nationales vis-à-vis du Pacte de stabilité, et qu'il n'édicte pas de bonnes pratiques de relance. Un document conjoint de l'Allemagne et de la France mettrait particulièrement l'accent sur le **rôle des investissements dans les infrastructures**.

Le complément de 30 milliards reviendrait à la Banque Européenne d'Investissement. Il prendrait en fait la forme de prêts, dont un cinquième serait dédié au changement climatique, à la sécurité énergétique et aux infrastructures.

Les Etats écartent en effet toute augmentation du budget de l'UE au-delà du niveau de 14,4 milliards fixé pour 2009, inférieur au budget 2008. L'UE n'est pas non plus autorisée à contracter de l'emprunt. La Commission propose néanmoins d'intensifier ses interventions en faveur de l'emploi, des entreprises, de la recherche et de l'innovation, et surtout des infrastructures et de l'énergie, par :

- l'attribution de **5 milliards d'euros supplémentaires aux**

interconnexions des réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E), et aux réseaux à haut débit en 2009 et 2010, par réaffectation des ressources non-utilisées de la Politique Agricole Commune. Mais certains Etats s'opposeraient à cette mesure ;
- **et le lancement en mars 2009 d'un appel à propositions de 500 millions d'euros pour les projets du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)**.

Des propositions positives sur les fonds structurels

Les propositions du Plan de relance concernant les fonds structurels (Fonds Social Européen, Fonds Européen de Développement Régional, Fonds de Cohésion) ont été accueillies positivement dans une contribution commune de la FNTP et de la FFB. La Commission souhaiterait en effet **accélérer les engagements financiers et élever les seuils de cofinancement à court terme pour certains projets**, en respectant toutefois les plafonds fixés sur l'ensemble de la période de programmation. Elle soumettra en conséquence un projet de révision des règlements financiers des fonds, et elle invite les Etats à réviser les programmes opérationnels, principalement régionaux, qui déterminent l'utilisation des Fonds. **La Présidence française de l'Union entend faire avancer rapidement les discussions sur ces différentes options**.

Dans leur réaction conjointe, les deux Fédérations suggèrent des pistes pour permettre la consommation efficace des fonds structurels de la programmation 2007-2013, qui a pris un retard certain dans plusieurs régions françaises. Elles demandent de **rétablir l'éligibilité au FEDER des dépenses de logement**, notamment dans les régions de PIB moyen ou élevé telles que celles de France métropolitaine. Elles appellent en outre à **une révision significative des priorités des programmes opérationnels afin de permettre le soutien aux projets d'aménagement infrastructurel et immobilier dont le lancement est ajourné par manque de ressources**.

Dossiers importants

2008 : année charnière pour une politique européenne des réseaux et infrastructures énergétiques ?

La Commission a adopté le 13 novembre 2008 son *Plan d'action européen en matière de sécurité et de solidarité énergétiques*, un ensemble de textes relatifs à sa politique énergétique (voir ELPS n°81). Ce Plan est centré sur les enjeux de sécurité des approvisionnements énergétiques, d'investissement dans les infrastructures et réseaux, de technologies énergétiques, et d'efficacité énergétique.

Il comporte entre autres un Livre vert

abordant la question du Réseau d'énergie européen. Ce texte propose **une politique européenne des réseaux énergétiques centrée sur une planification européenne des infrastructures de production et de transport qualifiées d'essentielles à la sécurité énergétique du continent**. Le Livre vert ouvre une consultation publique à ce sujet jusqu'au 31 mars 2009. Sont visés en priorité :

- le **plan d'interconnexion de la Baltique** aussi bien gazier qu'électrique (dont

l'énergie éolienne et marémotrice) ;

- le **gazoduc Nabucco** vers la mer Caspienne ;

- le développement d'une **capacité de Gaz Naturel Liquéfié** (stockage du gaz, terminaux GNL, systèmes de regazéification à bord des transporteurs) ;

- un **réseau électrique méditerranéen** basé sur la solaire ;

- des interconnexions gazières, pétrolières et électriques en **Europe centrale et balkanique** ;

- un schéma directeur du réseau énergétique en **mer du Nord** pour les interconnexions des réseaux nationaux et l'intégration de l'éolien en mer.

Les grands projets seraient identifiés plus précisément au niveau européen, avec leur calendrier de réalisation. Ils seraient alors automatiquement inclus dans les plans stratégiques nationaux et ceux des gestionnaires de réseaux de transport (GRT) ou des régulateurs, qui devraient les réaliser dans les temps pour bénéficier d'un soutien financier communautaire, ou pour éviter une forme de recours qui reste à définir. Au-delà, l'intervention de l'Union pourrait permettre de faciliter la planification transnationale des projets, mais également, si la compétence lui est reconnue, **de simplifier les procédures de planification de ces grands projets**. Le Livre vert évoque par ailleurs une possible intégration des GRT européens. Afin de réaliser ces infrastructures, la Commission plaide pour une transformation de l'actuel programme de financement des Réseaux Transeuropéens d'Energie, doté seulement de 155 millions d'euros sur sept ans, en **un instrument financier nouveau**. Celui-ci pourrait intervenir

d'avantage dans les pays voisins de l'UE, et plus massivement lors de la phase de construction des projets. L'instrument couvrirait également les installations de captage, transport et stockage souterrain du CO₂, la Commission souhaitant développer ce type d'installation sur 12 centrales à gaz ou charbon d'ici 2015. Dans une résolution récente, le Parlement a soutenu d'autres pistes pour financer ces infrastructures : les revenus des enchères de quotas d'émission de gaz à effet de serre dès 2013, le programme-cadre de recherche et de démonstration technologique (7^{ème} PCRD), et les instruments de la BEI.

Energies renouvelables

Deux autres documents de la Commission se concentrent spécifiquement sur l'éolien en mer. La Commission voudrait mettre en place une **approche européenne de la planification de l'espace maritime**, et elle souhaite plus spécifiquement coordonner la planification des sites éoliens par l'intervention de coordinateurs de projets d'interconnexion. Elle suggère de financer plus massivement la recherche sur l'éolien en haute mer.

De son côté, le Parlement examine actuellement la proposition de Directive

relative à la promotion des énergies renouvelables présentée par la Commission le 21 janvier dernier (voir ELPS n°73). Dans le rapport adopté sur ce texte par la commission Industrie, Recherche Technologique et Energie (ITRE) ont été introduites diverses propositions concrètes pour promouvoir les infrastructures et réseaux énergétiques :

- l'obligation de **simplifier les procédures administratives pour les projets du réseau de transport et de distribution de l'électricité ou du chauffage et refroidissement** produits à partir d'énergies renouvelables ;

- l'obligation de prendre **des mesures nécessaires**, coercitives et incitatives, **pour développer les systèmes urbains de chauffage et refroidissement** à partir d'énergies renouvelables. Les Etats devraient notamment inciter les collectivités urbaines de plus de 50 000 habitants à planifier de telles infrastructures ;

- **une garantie d'accès aux réseaux de gaz et d'électricité pour les producteurs d'énergies renouvelables...**

Ce texte sera débattu en session plénière le 16 décembre et soumis aux suffrages le lendemain.

Le Conseil des ministres 'Compétitivité' donne ses priorités pour le *Small Business Act*

Le Conseil des ministres en charge des questions de compétitivité a adopté le 1^{er} décembre ses conclusions sur le Small Business Act –Plan d'action en faveur des PME– présenté par la Commission du 30 juin dernier (voir ELPS n°78). **Les ministres ont dégagé leurs priorités parmi les 92 mesures initialement proposées par la Commission** : l'accès des PME aux financements nationaux et européens, la création d'un environnement réglementaire favorable aux PME, et enfin une incitation à l'accès des PME aux marchés privés et publics.

Les ministres approuvent ainsi **les mesures**

en faveur des réductions de charge administrative supportées par les PME. Elles pourraient bénéficier d'exigences assouplies en matière comptable, de relevés statistiques, et de respects des normes –en dehors des normes de sécurité des biens commercialisés. Les Etats se fixent également des objectifs de délais en matière de création, reprise d'entreprise, et de liquidation des entreprises non-frauduleuses.

Sur les marchés publics, les ministres confirment l'approche non-contraignante de la Commission, exposée dans son Code de bonnes

pratiques daté de juin dernier. Ils soutiennent uniquement la pratique de l'allotissement des marchés telles que prévue par les Directives. Et s'engagent à assurer plus de transparence pour les marchés publics situés en-dessous des seuils européens. Enfin, ils soutiennent la révision de la Directive sur les délais de paiement qui est prévue en 2009.

Dernier point abordé durant ce Conseil, le débat sur les taux réduits de TVA n'a pas montré à ce stade d'avancée significative par rapport au mois dernier (voir ELPS n°81).

En bref

Etat des lieux de l'accès au haut débit en Europe

Selon un rapport remis à la Commission, **la France arrive au 9^{ème} rang en matière de pénétration du haut débit**, avec 26,2 % de lignes à haut débit pour 100 habitants, contre 32,5 % pour la Suède, 35,89 % pour les Pays-Bas et 37,4 % pour le Danemark. L'Allemagne et le Royaume-Uni sont à des niveaux tout juste supérieurs au taux français.

Toutefois, depuis juillet 2007, l'Allemagne a mis en place plus de 4,2 millions de lignes supplémentaires, contre 2,5 millions en France. **Sur un an, la croissance du réseau français rapportée à la population est la 8^{ème} d'Europe** avec 3,9 lignes supplémentaires pour 100 habitants, Malte et l'Allemagne étant

en tête. D'où la nécessité du Plan français d'accès généralisé au haut débit d'ici à 2010.

Spécificité française, la croissance du réseau de lignes fixes de haut débit est assurée surtout par un raccordement DSL.

1,2 % de la population est ainsi raccordée grâce à une autre technologie de raccordement fixe, contre 5,9 % au Royaume-Uni, 7,8 % en Hongrie, 13,3 % en Suède et même 14,1 % aux Pays-Bas. La croissance sur un an du réseau de lignes fixes non-DSL rapportée à la population est de 0,8 ‰ en France, contre 5,7 ‰ en Allemagne, et même 32 ‰ en Suède. Le rapport est en accès libre [ici](#).

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Aymeric LORTHOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : lorthioisa@fnfp.fr) - ou europe@fnfp.fr